


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>ACIDE CHLORHYDRIQUE , 20 Be</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Utilisation recommandée</b>	Applications industrielles
<b>Restrictions conseillées</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone: 1.800.574.5823 Nombre de téléphone d'urgence: 1.506.648.3060
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Matières corrosives pour les métaux	Catégorie 1
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Irritation des voies respiratoires de catégorie 3
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Peut être corrosif pour les métaux.  
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
Nocif si avalé.  
Toxique par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs.  
Se laver soigneusement après la manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

**Stockage**

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure.  
Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement.  
Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucun à notre connaissance

<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

---

### 3. Composition/information sur les ingrédients

---

#### Mélange

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acide chlorhydrique		7647-01-0	20

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

---

### 4. Premiers soins

---

<b>Inhalation</b>	EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Peau</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.  Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Nocif si avalé. Cause des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac. L'inhalation de vapeur peut causer l'irritation ou des brûlures chimiques des voies respiratoires. Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir hors de la portée des enfants.

---

### 5. Mesures de lutte contre le feu

---

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	En fonction des matières environnantes.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Non inflammable mais réagit avec la plupart des métaux pour former un gaz d'hydrogène inflammable. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Corrosive - May burst. Dégagement de aérosol dangereux. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.

**Produits dangereux résultant de la combustion**

Des fumées ou des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques peuvent se dégager durant un incendie. Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Gaz d'hydrogène. Chlore gazeux.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

---

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs. Tenir à l'écart des zones basses. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Des vêtements complètement hermétiques qui protègent des vapeurs doivent être portés lors de déversements accidentels ou de fuites sans incendie. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Déversement accidentel important : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas contaminer l'eau. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Empêcher de pénétrer dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols, les espaces réduits

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

DANGER -- CORROSIF  
Ne pas mettre cette substance en contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler.  
Assurer une ventilation adéquate. Ne pas employer dans les espaces mal aérés ou confinés sans protection respiratoire appropriée.  
Éviter l'exposition prolongée.

Porter le matériel de protection personnel approprié en manipulant ce produit. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver soigneusement après la manipulation.

Empêcher l'acide d'entrer en contact avec les alcalis ou les métaux forts. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Entreposer dans des contenants résistants à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Maintenir le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé.

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition**

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	plafond	7 mg/m3 5 ppm

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	plafond	2 ppm

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	plafond	7 mg/m3 5 ppm

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Directives au sujet de l'exposition**

Voir ci-dessus

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Des douches oculaires et des douches d'urgence doivent être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit. Utiliser des procédures en vase clos, la ventilation aspirante locale, ou tout autre moyen technique de contrôle afin de conserver les niveaux des substances en suspension en-deça des limites d'exposition.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales (ou lunettes étanches) et un masque. Porter au besoin un respirateur intégral.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les concentrations en suspension dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire homologuée par NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).
<b>Dangers thermiques</b>	Pas disponible.
<b>Considérations sur l'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Sans couleur à jaune pâle
<b>Odeur</b>	Odeur forte et âcre
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	For HCL solutions: 0.1(1.0 N), 1.1 (0.1 N), 2.02 (0.01 N)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	108.6 °C (227.48 °F)
<b>Point d'écoulement:</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Pas disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	13.3 kPa (100 mm Hg) at 20°C (36%)
<b>Densité de vapeur</b>	1.268 @ 20°C
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Soluble
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet

<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	2 centipoise (Dynamic)
<b>Autres informations</b>	
<b>Formule moléculaire</b>	H-Cl
<b>Pourc. de mat. volatiles</b>	100

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Corrosif aux métaux. Réagit avec des métaux doux comme aluminium et zinc et dégage du gaz hydrogène inflammable. Réagit vigoureusement avec des matières alcalines. Ce produit peut entrer en réaction avec des agents de réduction.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. AVOID direct sunlight. Ne jamais verser de l'eau dans ce produit.
<b>Matières incompatibles</b>	Amines. Des bases. Caustiques. Oxydants. Agents de réduction. Métaux mous.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Chlorure d'hydrogène. Chlore gazeux. Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Nocif si avalé. Entraîne des brûlures du tube digestif.
<b>Inhalation</b>	Toxique par inhalation. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques.
<b>Peau</b>	Provoque de graves brûlures cutanées.
<b>Yeux</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque des lésions oculaires graves. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Nocif si avalé. Cause des brûlures chimiques de la bouche, la gorge et l'estomac.
<b>Renseignements sur les effets toxicologiques</b>	
<b>Toxicité aiguë</b>	Toxique par inhalation. Nocif si avalé. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Peut causer l'irritation des voies respiratoires ou des brûlures chimiques. L'ingestion provoque des brûlures du canal digestif et des voies respiratoires supérieures.

<b>Composants</b>	<b>Espèce</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
<b>Aigu</b>		
<i>Dermique</i>		
DL50	rat	5010 mg/kg
	souris	1449 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat 3	124 ppm, 1 heures
		1562 mg/l/4h
	souris	1108 ppm, 1 heures
		554 ppm
<i>Orale</i>		
DL50	lapin 9	00 mg/kg
	rat	700 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	

<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Cancérogénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA. Voir ci-dessous.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	Volume 54 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
-------------------------------------	--

#### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

**Toxicité pour la reproduction** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Tératogénicité** Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Irritation des voies respiratoires.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Non classé.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

---

## 12. Données écologiques

---

**Écotoxicité** En raison du pH peu élevé de ce produit, on peut s'attendre à ce qu'il produise une importante écotoxicité s'il est exposé aux organismes et aux systèmes aquatiques. Voir ci-dessous

#### Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50 Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	282 mg/L, 96 heures

**Persistence et dégradabilité** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel bioaccumulatif** Pas de données disponibles.

**Mobilité dans le sol** Pas de données disponibles.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets adverses** On ne prév oit aucun autre effet env ironnemental négatif (par ex. , appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

---

## 13. Données sur l'élimination

---

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, état/provinciaux et municipaux sur la protection de l'environnement.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

**Emballages contaminés**

Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:**

Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1789  
**Appellation réglementaire adéquate** Acide chlorhydrique  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II  
**Dispositions particulières** 386, A3, A6, B3, B15, B133, IB2, N41, T8, TP2

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

**Numéro UN** UN1789  
**Appellation réglementaire adéquate** Acide Chlorhydrique  
**Classe de danger** 8  
**Groupe d'emballage** II

**DOT**



**TMD**



---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

Classe B

**whmis2015 Exemptions**

Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis**

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

**US EPCRA Section 304 Extremely Haz. Subs. & CERCLA Haz. Subs.: Section 304 EHS reportable quantity**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) 5000 livres

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Risque d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Oui

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Nom chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Acide chlorhydrique	7647-01-0	20

**Autres règlements fédéraux**

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Substance dangereuse

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**Drug Enforcement Administration (DEA). Liste 2, produits chimiques essentiels (21 CFR 1310.02(b) et 1310.04(f)(2)) et numéro de code du produit chimique**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) 6545

**Drug Enforcement Administration (DEA). Listes 1 et 2 de mélanges de produits chimiques exempts (21 CFR 1310.12(c))**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) 20 % PV

**Numéro de code DEA pour mélanges de produits chimiques exempts**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) 6545

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Additif alimentaire total  
GRAS - Additif alimentaire  
Substance contrôlée

**États-Unis - Réglementation des états**

**US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**US - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**US - Texas effets dépiage niveaux : Substance répertoriée**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)



**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

**État des stocks**

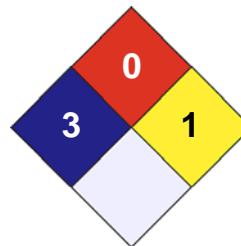
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

**16. Autres informations**

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	0
Danger physique	1
Protection individuelle	X



**Clause d'exonération de responsabilité**

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

**Date de publication**

27-Avril-2016

**Version n°**

01

**Date en vigueur**

27-Avril-2016

**Préparé par**

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

**Autres informations**

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.